

MAIRIE DE VALMEINIER
PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 25 JANVIER 2021

Nombre de Conseillers en exercice	15
Nombre de présents	14
Nombres de votants	15

L'an deux mille vingt et un, le lundi 25 janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de VALMEINIER étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre ALBRIEUX, Maire.

Étaient présents : Alexandre ALBRIEUX, Pascal BAUDIN, Alexandra BAUDIN, Isabelle GORIN, Marc MOMET, Philippe EXCOFFIER, Stéphane LEVAVASSEUR, Isabelle DELEGLISE, Romain MALLEVAL, Denis BOUVIER, Jonathan CHARDON, Éric TALLIA, Christiane JOET, Sami BAUDIN.

Absente ayant donné procuration : Marion BERNOLLIN à Isabelle DELEGLISE.

Date de convocation : 18/01/2021.

Isabelle GORIN a été élue secrétaire de séance.

I – AFFAIRES FONCIERES

En l'absence de sujet suffisamment abouti, Monsieur le Maire propose de surseoir à ce point.

II – MARCHES PUBLICS

– Consultation : maîtrise d'œuvre pour la création d'un surpresseur.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée pour une mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la mise en place d'un surpresseur sur le réseau d'eau potable entre le réservoir 250 m3 et Valmeinier 1800.

Une seule offre est parvenue. Celle-ci a fait l'objet d'une négociation.

Monsieur le Maire propose de retenir le cabinet suivant : PROFILS ETUDES pour, in fine, un montant de 9 995 € HT.

Approuvé à l'unanimité.

– Consultation : Dossier enquête publique – Suivi des expropriations – Pistes de luge toutes saisons.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique doit être lancée afin de finaliser les acquisitions foncières dans la perspective de la réalisation du projet de piste de luge.

La mission consiste à assister la commune dans la réalisation d'une procédure de maîtrise foncière des emprises nécessaires à la construction d'une piste de luge toutes saisons.

Pour ce faire, une consultation a été lancée afin de constituer le dossier d'enquête publique, de réaliser le suivi des expropriations, etc. Un dossier de consultation des entreprises a été envoyé à deux cabinets potentiels.

Deux entreprises ont fait parvenir une offre.

Il propose de retenir le cabinet suivant : A&F pour un montant de 4 540 € HT.

Approuvé à l'unanimité.

III – URBANISME : INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN RENFORCE

Monsieur le Maire expose que la mise en application d'un nouveau document d'urbanisme et du droit de préemption urbain implique le vote d'une délibération pour la mise en œuvre du Droit de Préemption Urbain.

Il est rappelé que le droit de préemption est la faculté pour une collectivité d'acquérir prioritairement un bien à l'occasion de sa mise en vente à titre onéreux ou à titre gratuit, dans des zones préalablement déterminées, dans le but de réaliser une opération d'intérêt général, conformément à l'article L210-1 du code de l'urbanisme.

Il est donc proposé d'instaurer un Droit de Préemption Urbain Renforcé au profit de la Commune de Valmeinier sur toutes les zones U (Ua, Ub, Ue, UT, Ux) et Au conformément aux zones du PLU joint à la présente délibération.

Cela va lui permettre de mener à bien sa politique foncière.

Le Conseil Municipal décide :

D'INSTAURER le Droit de Préemption Urbain Renforcé (article L211-4 du code de l'urbanisme) sur toutes les zones U (Ua, Ub, Ue, UT, Ux) et AU du territoire de la commune de Valmeinier.

DONNE délégation à Monsieur le Maire pour exercer le droit de préemption urbain renforcé conformément à l'article L 2122-22 15° du code général des collectivités territoriales.

PRÉCISE qu'en application de l'article R 211-2 du code de l'urbanisme le droit de préemption urbain renforcé entrera en vigueur le jour où la présente délibération sera exécutoire, c'est-à-dire que l'ensemble des formalités de publicité auront été effectuées.

IV – SUBVENTION OFFICE DU TOURISME

Monsieur le Maire propose d'allouer cette année, à l'office de tourisme une subvention d'un montant de 567 000 €, considérant que l'office de tourisme assure la gestion des équipements publics : les cinémas, la piscine et les garderies.

Cette subvention sera versée aux échéances suivantes :

- Janvier 2021 : 300 000 €
- Février 2021 : 267 000 €

De plus, il rappelle que la totalité de la taxe de séjour est versée à l'office de tourisme. Or, vu le contexte actuel, avec la fermeture du domaine skiable qui impacte très fortement le remplissage de la station, un point budgétaire sera fait en fin de saison d'hiver pour compléter cette subvention.

Approuvé à l'unanimité.

V – OUVERTURE DE CREDIT EN SECTION D'INVESTISSEMENT : BUDGETS M14 ET M49

Afin de pouvoir régler les factures d'investissement, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lui permettre d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25%, avant l'adoption des budgets.

- Budget Principal M14

Chapitre	BP 2020	25%
20 : immobilisations incorporelles	7 000.00 €	1 750.00 €
21 : immobilisations corporelles	433 140.00 €	108 285.00 €
23 : immobilisations en cours	1 093 000.00 €	273 250.00 €
TOTAL	1 533 140.00 €	383 285.00 €

Répartis comme suit :

21578 OP 123	Matériel d'outillage	7 000.00 €
2315 OP 140	Couverture escaliers	6 000.00 €
2111	Terrains	15 000.00 €
2315 OP 41	Panneaux signalétiques	3 000.00 €
2313 OP135	Construction nouvelle Mairie	50 000.00 €
2315 OP 145	Adressage	5 000.00 €
	TOTAL	86 000.00 €

Approuvé à l'unanimité.

- Budget Eau et Assainissement M49

Chapitre	BP 2020	25%
21 : immobilisation corporelle	10 000.00 €	2 500.00 €
23 : immobilisations en cours	238 239.00 €	59 559.00 €
TOTAL	248 239.00 €	62 059.00 €

Répartis comme suit :

2315 OP 68	Ressources en eau	5 000.00 €
2315 OP 039	Réservoirs	2 000.00 €
	TOTAL	7 000.00 €

Approuvé à l'unanimité.

VI – MISE EN PLACE D'UN RELAIS POSTE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la volonté politique de mettre en place soit une agence postale, soit un relais poste ouvert à l'année.
Plusieurs rencontres ont eu lieu avec le groupe La Poste.

Deux options sont possibles : soit l'agence postale qui serait installée au sein de la Mairie, soit un relais Poste qui serait installé dans un commerce.

Après plusieurs échanges et séances de travail, il est proposé l'installation d'un Relais Poste au magasin Proxi à Valmeinier Villages car ce commerce de proximité est ouvert à l'année.

Ainsi, il convient de donner mandat à Monsieur le Maire afin de lui permettre de diligenter les actions nécessaires auprès du groupe La Poste pour mettre en place ce Relais Poste.

Approuvé à l'unanimité.

VII – COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

- Commission sentiers présentée par Marc MOMET

Rencontre avec Monsieur Marc TORFS, chargé de mission activités pleine nature à la Communauté de Communes Maurienne Galibier (CCMG).

Choix de laisser le fauchage des sentiers à la CCMG.

Retard sur le balisage en fond de Vallée, direction le Mont Thabor dû principalement à la pandémie.

Refonte du topo guide et de la carte des sentiers.

Projet d'un topo guide VTT.

Projet de visio randos.

La piste de ski de randonnée est complètement balisée.

- Adressage présentée par Sami BAUDIN

Un point sur l'avancé du dossier a été fait en concertation élus/cabinet Envergure.

- Commission petite enfance / CCMG présentée par Isabelle GORIN

Un point a été fait sur les structures existantes dans la Communauté de Communes Maurienne Galibier pouvant accueillir les enfants âgés de 3 mois à 3 ans.

Projet de mise en place d'une crèche « nomade ».

- Chapelle du Thabor présentée par Alexandre ALBRIEUX

Le dossier avance. Une réunion s'est tenue à Névache entre l'ensemble des protagonistes. Le côté français était représenté par Jean-Claude Raffin, maire de Modane en charge de la coopération transfrontalière au Syndicat du Pays de Maurienne.

Cette chapelle appartiendrait, selon le cadastre, à l'Etat français, bien que ce dernier ne retrouve pas de titre de propriété.

La commune de Bardonnecchia prendra en charge les demandes d'autorisation d'urbanisme qui intègrent les particularités liées au site classé, l'accompagnement technique est mené par la commune de Névache.

Le volet financier sera abordé dans un second temps mais un partenariat publique/privé pourrait être envisagé.

VIII- QUESTIONS DIVERSES

Décision modificative n°4 – Budget Principal – M14

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
FONCTIONNEMENT				
D6574 : subv.fonct.pers. droit. privé	221.06 €			
D 66111 Intérêt réglé à échéance		221.06 €		
TOTAL	221.06 €	221.06 €	0.00 €	0.00 €

Approuvé à l'unanimité.

IX – INFORMATIONS DIVERSES

Carte de Vœux de l'Association Sauvegarde et valorisation du Patrimoine.

Monsieur le Maire rappelle le contexte économique actuel et notamment les dernières annonces gouvernementales qui s'orientent vers le maintien de la fermeture des domaines skiables. Une telle décision semble sonner le glas de la saison d'hiver 2020/2021.

Il souligne que cela va lourdement impacter le budget principal ainsi que les deux budgets annexes de la collectivité (CCAS - Eau et Assainissement).

En ce qui concerne le budget principal les deux recettes, produits directs de l'activité touristique, seront quasi nulles : taxe de séjour et taxe remontées mécaniques (recettes qui sont versées à l'office de tourisme).

En ce qui concerne le budget Eau et Assainissement, les recettes de vente d'eau subiront une baisse vertigineuse.

En ce qui concerne le budget du CCAS, le produit des loyers des foyers logements seront sérieusement impactés.

Un courrier sera adressé au Premier Ministre afin d'alerter, au plus haut niveau de l'Etat, sur les conséquences directes de cette non-ouverture sur les budgets des collectivités locales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.